



DELUBAC MF TRENDS

Reporting au 31 janvier 2025

SFDR⁽¹⁾ Article 8

■ **ACTIF NET : 0,3M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 110,94€**

■ **COMMENTAIRE DE GESTION**

Depuis son investiture le 20 janvier, D. Trump a déjà signé des dizaines de décrets, impactant directement la politique commerciale, migratoire, et environnementale des Etats-Unis.

Ces mesures ont pour but de renforcer le leadership américain, déjà très présent sur le plan économique, technologique et politique. La zone euro reste clairement en retrait : le FMI vient encore de revoir à la hausse ses prévisions de croissance 2025 pour les USA (à 2.7 %) et à la baisse (à 1 %) pour l'Eurozone. Pour leur première réunion de l'année, si la FED a opté comme prévu pour le statu quo, la plupart des banques centrales - dont la BCE - ont poursuivi leur assouplissement monétaire.

Malgré cela, les taux souverains à long terme ont retrouvé des points hauts au cours du mois de janvier, sur des craintes de résurgence de l'inflation liée à un guerre tarifaire : le 10 ans américain a dépassé les 4.80 %, le 10 ans français flirté avec le 3.50 %. Du côté des marchés actions, 2025 débute en fanfare, avec une mention spéciale pour l'Europe, qui progresse de 7,98 % sur le mois.

La sous-performance des indices américains, et plus particulièrement du Nasdaq, est due à une start-up chinoise jusqu'alors inconnue, Deepseek: elle a annoncé avoir développé une IA très efficace, moins gourmande en énergie et ce, pour 6 millions de dollars... Est-ce un game-changer dans le marché de l'IA ? L'avenir nous le dira, mais à court terme cela rend nerveux les investisseurs.

Le modèle chinois briserait les barrières à l'entrée de cette technologie et ferait craindre une guerre des prix.

■ **L'ÉQUIPE DE GESTION**



Thomas RAFFY
Directeur de la gestion sous mandat



Patricia PATTEIN
Responsable multigestion

■ **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le fonds Delubac MF Trends repose sur une stratégie de constitution d'un portefeuille flexible via l'acquisition de parts ou actions d'OPC de droit français et/ou de droits européens sélectionnés de façon totalement discrétionnaire par le gérant, dont les bornes d'exposition sont encadrées comme suit :

- Placement obligataire : 0% min - 110% max
- Placement monétaires : 0% min - 110% max
- Placement actions : 0% min - 110% max
- Matières premières : 0% min - 10% max

■ **SRI⁽²⁾**

+ faible	1	2	3	Risque	4	5	6	7	+ élevé
+ faible	Rendement potentiel						+ élevé		

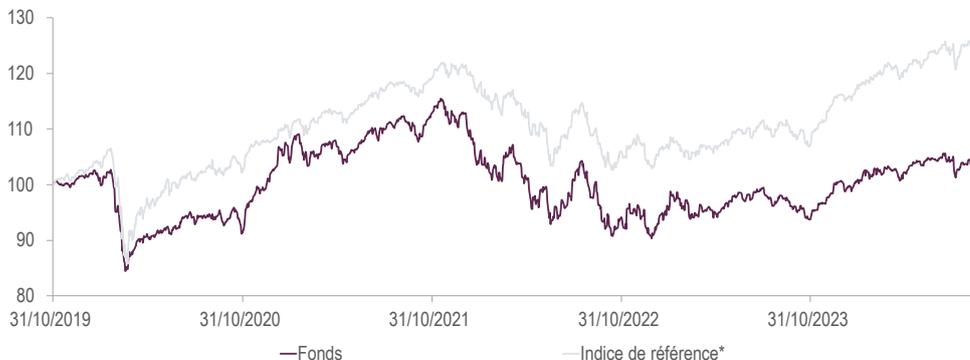
■ **HORIZON DE PLACEMENT en année**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ **CARACTÉRISTIQUES DU FONDS**

Codes ISIN : FR0013278694
Ticker Bloomberg : MYFUTAN FP Equity
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Sans classification
Date de création du fonds : 16/10/2017
Indice de référence : 50 % MSCI AC World Index en euro TR + 50 % Markit iBoxx Euro Overall
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence :
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Quotidienne
Centralisation : 12h00
Souscription initiale : 1 part
Souscription ultérieure : 1 centième de part
Frais d'entrée : 2%
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Frais de gestion financière : 1,80% TTC
Commission de surperformance⁽⁴⁾ : 15% TTC max. de la différence, si elle est positive, entre la perf. du Fonds et celle de l'indicateur composite ; et lorsque la perf. du fonds est positive

■ **ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS**



■ **HISTORIQUE DES PERFORMANCES**

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	1,80%	4,65%	5,76%	10,85%	5,20%	11,26%	10,94%
Indice	1,49%	5,07%	6,78%	14,15%	13,26%	29,74%	51,88%
Ecart	0,31%	-0,42%	-1,02%	-3,30%	-8,07%	-18,47%	-40,94%

Perf. calendaires	2025 (YTD)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	1,80%	5,54%	10,76%	-19,43%	9,59%	1,65%	10,77%
Indice	1,49%	9,68%	12,70%	-14,81%	11,49%	6,35%	17,08%
Ecart	0,31%	-4,14%	-1,93%	-4,62%	-1,90%	-4,70%	-6,31%

Perf. annualisées	3 ans			5 ans	10 ans	Création	
Fonds	-	-	-	1,70%	2,16%	-	1,43%
Indice	-	-	-	4,24%	5,34%	-	5,89%
Ecart	-	-	-	-2,54%	-3,19%	-	-4,46%

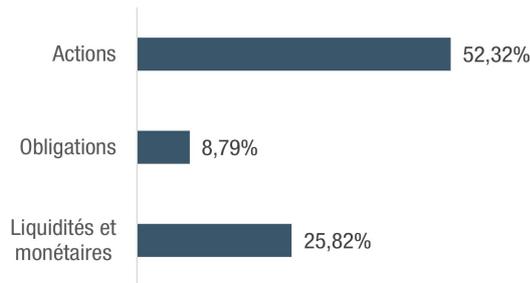


■ INDICATEURS DE RISQUE

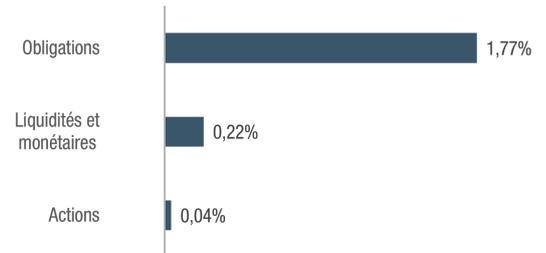
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	6,39%	6,24%	1,12	-0,87	-0,02	0,87	0,75	0,87	0,03
3 ans	9,88%	8,12%	-0,08	-0,42	-0,02	1,02	0,71	0,84	0,05
5 ans	10,81%	9,13%	0,09	-0,49	-0,03	1,00	0,71	0,84	0,06

■ PORTEFEUILLE

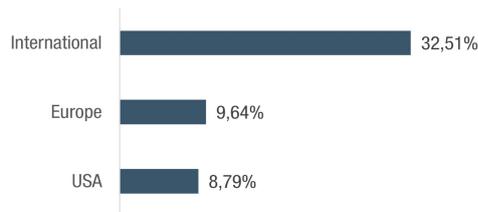
Stratégie



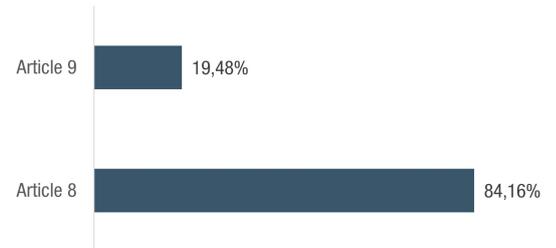
Contribution mensuelle par classes d'actifs



Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET	
Actions	38,23%
Actions Europe	19,41%
Actions US et Thématiques	18,82%
Obligations	52,32%
Obligations EUR Court-Moyen Terme	29,42%
Obligations USD haut rendement	8,79%
Monétaire	13,10%
Monétaire EUR	19,76%
Liquidités	0,00%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS	
5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
DAM-DEL PR PW-I	0,62%
ADS-VEN CV AL EI	0,46%
L&G CLEAN WATER	0,31%
ECHIQ-ART INT-K	0,20%
ADS VN CL AL U-I I	0,18%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
AB-CL TR BOIAC\$	0,00%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS	
Achats	Ventes
DELUBAC MONETAIRE-I	ALSPRG LX CLM TR GL HYF-AUSD
BTF FRANCE MNTR CRT TERME-IC	AB SV I-CL TRAN BON-IACCUSD
ALSPRG LX CLM TR GL HYF-AUSD	PLUVALCA-PLUV DISRUPT OPP-I
AB SV I-CL TRAN BON-IACCUSD	SANSO SHORT DURATION-I EUR
PLUVALCA-PLUV DISRUPT OPP-I	MC-LEADERS DURABLES-IC



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 octobre 2024

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€ - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

